Purolite

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange Purolite® A860S

Numéro

d'enregistrement

Synonymes

Aucun(e)(s).

Date de publication

le 20-Décembre-2011

Numéro de version

Date de révision Date d'entrée en vigueur de la le 12-Octobre-2016

nouvelle version

le 20-Décembre-2011

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations identifiées

Échange d'ions, absorbant et/ou catalyseur

Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Fabricant

Purolite Ltd. Purolite (Int.) Ltd. Llantrisant Business Park 11 avenue Delcassé Llantrisant, Wales, UK CF72 8LF 75008 Paris, France +44 1443 229334

Téléphone +44 1443 227073 Fax

+33 1 4256 4563 +33 1 4263 3826

Purolite

150 Monument Road

Bala Cynwyd, PA 19004 États-Unis

Téléphone Fax

+1 610 668 9090 +1 610 668 8139

Purolite S.R.L.

Str. Aleea Uzinei nr.11,

505 700 Victoria Judetul Brasov Roumanie 505 700

Téléphone Fax

+40 26 824 3004 +40 26 824 3002

Purolite (China) Co. Limited,

Qianlong Economic Development Zone,

Qianyuan Town, Deging County,

Huzhou City, Zhejiang, China 313216

+86 572 842 2908 Téléphone +86 572 842 5345 Fax

Personne à contacter

Coordinateur FDS

E-mail

msds@purolite.com

1.4. Numéro d'appel

d'urgence

+1 866 387 7344

+1 760 602 8703

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Purolite® A860S SDS France 1/7

905475 Version n°: 02 Date de révision : le 12-Octobre-2016 Date d'émission : le 20-Décembre-2011

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Résumé des dangers L'exposition à la poudre ou aux poussières peut être irritante pour les yeux, le nez et la gorge.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s).

Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Mentions de mise en garde

Prévention

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Intervention

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Polyacrylate d'ammonium quaternaire	28 - 43	65997-24-2 -	-	-	
Classification : -					
Eau	57 - 72	7732-18-5 231-791-2	-	-	
Classification: -					

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

DSD: Directive 67/548/CEE. CLP: Règlement n° 1272/2008.

Remarques sur la composition

Le texte intégral de toutes les phrases R et mentions H est présenté en section 16. Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Vérifier que le

personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection

individuelles appropriées

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Se rendre à l'air frais et rester calme. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, obtenir

des soins médicaux.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact

si cela est facile à faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire

vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de

l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux: Le contact peut provoquer une irritation avec rougeurs, larmoiements,

douleur et/ou troubles de la vision.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.

Purolite® A860S SDS France

205475 Version n° : 02 Date de révision : le 12-Octobre-2016 Date d'émission : le 20-Décembre-2011

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Le produit n'est pas inflammable. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre ou du brouillard

appropriés d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Empêcher le ruissellement de l'eau d'extinction ou de dilution de se déverser dans des cours d'eau, des égouts ou un réseau d'eau potable.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter un équipement et des vêtements de protection de prot

Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Tenir à

l'écart le personnel superflu. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter des vêtements de protection comme le décrit la

rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les

canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage.

Déversements importants : Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Balayer ou pelleter la matière et la placer dans un récipient à déchets convenablement étiqueté. Pour les conseils

relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

Déversements mineurs : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrialle.

Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Échange d'ions, absorbant et/ou catalyseur

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Indisponible.

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Indisponible.

Directives au sujet de l'exposition

Cette matière n'a pas de limites d'exposition établies.

Purolite® A860S SDS France

205475 Version n° : 02 Date de révision : le 12-Octobre-2016 Date d'émission : le 20-Décembre-2011

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Assurer une ventilation efficace. Assurer l'accès à une douche oculaire.

appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération

avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du

visage

En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé.

Protection de la peau

- Protection des mains Porter des gants de protection pour prévenir tout contact cutané.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES.

Délai de rupture: > 10 min (EN 374-3 Classe 1).

Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.

Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau. - Autres Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Risques thermiques Aucun connu.

Éviter le contact avec les yeux. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène Mesures d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer

les contamin

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

La personne responsable des questions environnementales doit être avisée de tout déversement

important.

Blanche.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Billes. État physique Solide. **Forme** Billes.

Odeur Légèrement aminée.

Indisponible. Seuil olfactif рΗ Neutre. Point de fusion/point de Indisponible.

congélation

Couleur

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Indisponible.

Point d'éclair Indisponible. Taux d'évaporation Indisponible. Inflammabilité (solide, gaz) Indisponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure

d'inflammabilité (%)

Indisponible.

limite supérieure

Indisponible.

d'inflammabilité (%)

Pression de vapeur Sans objet. Densité de vapeur Indisponible. Densité relative 1,04 - 1,09 Aucun(e)(s). Solubilité(s)

Coefficient de partage: Aucune information disponible.

n-octanol/eau

Température Indisponible.

d'auto-inflammabilité

Propriétés comburantes

Température de décomposition Indisponible. Viscosité Indisponible. Propriétés explosives Indisponible.

9.2. Autres informations Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

Indisponible.

Purolite® A860S SDS France

Version n°: 02 Date de révision : le 12-Octobre-2016 Date d'émission : le 20-Décembre-2011 RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

10.2. Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec des substances incompatibles. Chaleur, étincelles, flammes, températures élevées. 10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles Agents oxydants forts. Acide nitrique

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz 10.6. Produits de

décomposition dangereux ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets

indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un

danger par inhalation. L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation respiratoire.

Contact avec la peau Peut provoquer une légère irritation cutanée

Peut causer une irritation des yeux par contact direct. Contact avec les yeux

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Ingestion

Symptômes Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire, la peau et les yeux.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Toxicité aiguë

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Peut causer une irritation des yeux par contact direct.

Non classé. Sensibilisation respiratoire Sensibilisation cutanée Non classé.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé.

Cancérogénicité Non classé. Toxicité pour la reproduction Non classé. Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée

Danger par aspiration Informations sur les mélanges

et informations sur les

substances

Non classé.

Indisponible.

Autres informations Indisponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement.

Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour

l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Aucune information disponible.

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Indisponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Purolite® A860S SDS France

Version n°: 02 Date de révision : le 12-Octobre-2016 Date d'émission : le 20-Décembre-2011 Mobilité en général Aucune information disponible.

12.5. Résultats des

évaluations PBT et vPvB

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Informations / Méthodes

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le

contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

d'élimination

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.7. Transport en vrac

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil

IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Indisponible.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Purolite® A860S SDS France

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements ainsi qu'aux lois nationales correspondantes qui transcrivent les directives

Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

15.2. Évaluation de la sécurité

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

DNEL: Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).

PBT: persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: zeer persistent en zeer bioaccumulerend.

de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Références

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour

classer le mélange

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

Informations de formation

Autres informations

Aucun(e)(s).

Indisponible.

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une

combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant. La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes

Ce mélange est exempté d'enregistrement conformément aux dispositions des titres II et VI et de

l'article 2, paragraphe 9 de REACH.

Clause de non-responsabilité

Les informations incluses dans la présente Fiche de données de sécurité se basent sur les connaissances actuelles vis-à-vis du produit, ainsi que sur les exigences réglementaires et normes en vigueur. Elles concernent spécifiquement les exigences et normes d'hygiène, sécurité et environnement ; ne sauraient identifier tous les dangers associés au produit ou à son utilisation conforme ou erronée ; n'impliquent pas de garantie quant aux propriétés du produit ; et s'appliquent uniquement lorsque le produit est utilisé dans les applications indiquées en section 1. Ce produit tel que vendu n'est pas adapté à d'autres applications, toute autre utilisation de ce type pouvant entraîner des risques non mentionnés dans la présente Fiche de données de sécurité.

Purolite® A860S SDS France

905475 Version n° : 02 Date de révision : le 12-Octobre-2016 Date d'émission : le 20-Décembre-2011